Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260708-CC2026_07_05-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 50

VOTANTS : 57

L'an deux mille vingt six, le huit juillet
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; COLIN Christophe, Landunvez ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; MASSON Catherine, Porspoder ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; GULCZINSKI Xavier, Saint Renan ; BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à JAOUEN Armelle
ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à LAI Sylviane
LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à NOLL Suzanne
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à CARREGA David
LETARD Murielle, Ploudalmézeau a donné pouvoir à BIVILLE Sébastien
SAUNIER Solenn, Plougonvelin a donné pouvoir à CORRE Stéphane

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260708-CC2026_07_05-DE

SOLLIEC Caroline, Saint Renan a donné pouvoir à DUSSORT Fabienne

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

CC2026_07_05 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS - SYNDICAT MIXTE BRETAGNE MOBILITÉS - MODIFICATION

Exposé

Par délibération en date du 29 avril 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Iroise a désigné Tristan BREHIER en tant que délégué suppléant au syndicat mixte Bretagne Mobilités.

Or il apparaît qu'il y siège par ailleurs, au titre d'un mandat de conseiller régional.

Il convient donc de désigner un.e autre délégué.e suppléant.e pour siéger au sein de ce comité.

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
VU les statuts de Bretagne Mobilités ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 2 avril 2025 approuvant l'adhésion au syndicat mixte Bretagne Mobilités ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2026 désignant les représentants de la communauté de communes du Pays d'Iroise auprès du syndicat mixte Bretagne Mobilités ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Tristan BREHIER ne peut y siéger qualité de représentant suppléant de la communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :
- DESIGNER Madame Anne APPRIOUAL en qualité de représentant suppléant de la Communauté de communes auprès du Syndicat mixte Bretagne Mobilités, en remplacement de Monsieur Tristan BREHIER ;

- DIRE que les représentants de la communauté de communes du pays d'Iroise désignés sont ainsi :

Titulaire	Suppléant
Sylviane LAI	Anne APPRIOUAL

- AUTORISER le Président à notifier ces désignations au syndicat mixte Bretagne Mobilités et à signer tout document afférent.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260708-CC2026_07_05-DE

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.